

COUR DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 mars 2021

ARRÊT

ARRÊT « SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN (SEMCODA) »

La Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) rend son arrêt dans l'affaire « Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) ».

Le ministère public avait renvoyé devant la CDBF deux anciens présidents-directeurs généraux et deux anciens directeurs de la Société d'économie mixte de construction du département de l'Ain (SEMCODA) pour des irrégularités relatives aux conditions d'acquisition ou de prise à bail de biens immobiliers.

La CDBF a retenu la responsabilité de l'un des présidents-directeurs généraux au titre de l'article L. 313-4 du code des juridictions financières, pour avoir réalisé deux acquisitions immobilières sans disposer de l'avis préalable des services d'évaluation domaniale de la direction de l'immobilier de l'État, alors que leur prix d'acquisition excédait les seuils réglementaires au-delà desquels cet avis préalable s'imposait.

En revanche, pour douze autres acquisitions ou prises à bail immobilières, la Cour a écarté la responsabilité des personnes renvoyées à qui il était fait grief de ne pas avoir respecté l'obligation de susciter une délibération du conseil d'administration pour « passer outre » l'existence d'une estimation domaniale inférieure aux prix envisagés, constatant que les dispositions réglementaires qui l'imposaient étaient abrogées au moment de la réalisation des opérations en cause.

Sur le premier grief, au vue des circonstances, la Cour a dispensé de peine le président-directeur général déclaré responsable. Sur le second grief, elle a relaxé les personnes renvoyées.

[Lire l'arrêt](#)

La CDBF signale systématiquement, par une information à la presse, les décisions rendues par la juridiction.

CONTACTS PRESSE COUR DES COMPTES :

Ted Marx ■ Directeur de la communication ■ T 01 42 98 55 62 ■ ted.marx@ccomptes.fr

Etienne Chantoin ■ Responsable des relations presse ■ T 01 42 98 59 45 ■ etienne.chantoin@ccomptes.fr